



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 mai 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

#### **Note verbale datée du 29 avril 2008, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et a l'honneur de lui faire tenir le rapport national que l'Indonésie a établi en application des dispositions du paragraphe 13 de la résolution 1803 (2008) (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 29 avril 2008  
adressée au Président du Comité par la Mission permanente  
de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport national sur l'application de la résolution 1803 (2008)  
du Conseil de sécurité**

Conformément aux dispositions du paragraphe 13 de la résolution 1803 (2008) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement de la République d'Indonésie a l'honneur de communiquer les renseignements ci-après :

1. Le Gouvernement de la République d'Indonésie a pris note de l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 1803 (2008) le 3 mars 2008;
2. Le Département des affaires étrangères de la République d'Indonésie, en sa qualité de Coordonnateur du Groupe de travail chargé des questions concernant les armes nucléaires, a organisé le 26 mars 2008 une réunion interadministrations dans le but d'informer les institutions concernées des obligations leur incombant en vertu de la résolution 1803 (2008), et en particulier de ses paragraphes 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 13, ainsi que des liens existant entre cette résolution et les résolutions 1737 (2006) et 1747 (2007) précédemment adoptées par le Conseil;
3. Le Gouvernement de la République d'Indonésie prendra les mesures nécessaires pour appliquer toutes les dispositions de la résolution 1803 (2008) dans la limite des pouvoirs de ses différentes institutions et conformément aux lois et réglementations pertinentes.

Jakarta, le 29 avril 2008

---